



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante et onzième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 20-23 juin 2016

TRAVAUX DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS¹

(Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)

Les gouvernements et les organisations internationales intéressés sont invités à soumettre leurs observations sur les recommandations concernant les travaux futurs du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (voir paragraphe 48) au: Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Courriel: Codex@fao.org) **avant le 1^{er} juin 2016.**

1. Généralités

1. À la soixante-dixième session du Comité exécutif, la FAO et l'OMS ont présenté un document (CX/CAC 15/38/16 Add.1) sur la résistance aux antimicrobiens, qui soulignait les décisions prises par les organes directeurs de la FAO et de l'OMS dans ce domaine, notamment le Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens², adopté par l'Assemblée mondiale de la santé à sa soixante-huitième session (mai 2015) et la résolution de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens³, adoptée par la Conférence de la FAO (juin 2015).

2. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont fait observer que ces documents contenaient des renvois spécifiques aux textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, à savoir, le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011), et ont invité les Membres à examiner ces textes et à prendre des mesures urgentes pour limiter les risques d'utilisation inconsidérée des antimicrobiens et d'apparition de résistance aux antimicrobiens.

3. Notant que les pays devaient donner des informations sur la façon dont ils adoptaient et utilisaient les textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, et notamment qu'ils en recensent les lacunes et évaluent la nécessité de procéder à une actualisation, le Comité exécutif, à sa soixante-dixième session, a fait sienne la proposition relative à l'envoi par le Secrétariat du Codex d'une lettre circulaire invitant les Membres: i) à examiner dans quelle mesure ils adoptent et appliquent les directives actuelles du Codex et à recenser les lacunes majeures en matière de renforcement des capacités et toute autre difficulté qu'ils rencontrent pour adopter et appliquer ces normes; ii) à examiner les textes actuels du Codex (CAC/RCP 61-2005 et CAC/GL 77-2011) et à évaluer la nécessité de les actualiser, compte tenu des évolutions ayant marqué ce domaine au cours des dix dernières années; et iii) à examiner s'il y a lieu de demander à la FAO, à l'OMS et à l'OIE d'organiser des réunions d'experts pour examiner tout élément scientifique nouveau relatif à la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, notamment les options de gestion des risques permettant d'enrayer la résistance aux antimicrobiens, à l'appui de révisions éventuelles des textes du Codex.

4. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex d'analyser, en collaboration avec la FAO et l'OMS, les réponses à la lettre circulaire [CL 2015/21-CAC](#) (publiée en août 2015) et d'élaborer en conséquence des propositions, à soumettre pour examen à la prochaine session de la Commission.

¹ Le présent document est aussi inscrit à l'ordre du jour de la soixante et onzième session du Comité exécutif sous la cote CX/EXEC 16/71/3.

² http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509763_eng.pdf?ua=1.

³ Résolution 4/2015 (<http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>).

2. Résumé des réponses à la lettre circulaire CL 2015/21-CAC

5. Des réponses à la lettre circulaire CL 2015/21-CAC ont été transmises par douze pays membres, une organisation membre et trois observateurs⁴, représentant cinq des six régions du Codex et des pays à des stades de développement différents. Une compilation des observations soumises est disponible à l'adresse suivante: ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/CAC/cac39/replies-CL2015-21_compilation.pdf

Observations générales

6. Il est en général reconnu que la résistance aux antimicrobiens est une menace pour la santé humaine et qu'une stratégie structurée et à long terme doit être mise en place pour traiter ce problème mondial. Plusieurs membres précisent qu'ils ont déjà mis en place au niveau national une stratégie ou un plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens ou prévoient de le faire dans un avenir proche. Les plans d'action déjà en place sont axés sur la prévention, la détection, le suivi et le contrôle de la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs, afin de réduire l'utilisation des antimicrobiens tout en garantissant leur disponibilité pour le traitement des infections microbiennes. L'état d'avancement de la mise en œuvre des plans diffère selon les pays, certains procèdent déjà à la révision et à l'évaluation de leurs plans tandis que d'autres se trouvent au stade initial de l'élaboration.

7. La plupart des pays sont favorables à la révision des textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens, qui devrait tenir compte des résolutions adoptées par la FAO, l'OMS et l'OIE dans ce domaine.

a) Examiner dans quelle mesure le Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005) et les Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CAC/GL 77-2011) ont été adoptés et appliqués.

8. De nombreux répondants indiquent que tout ou partie des recommandations du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CAC/RCP 61-2005) et des Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire (CAC/GL 77-2011) ont été adoptées et appliquées.

9. D'autres expliquent que les deux textes sont utilisés à titre de référence dans leurs stratégies de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et que, s'agissant de leur application, les besoins en matière de renforcement des capacités des différentes parties prenantes devraient être pris en compte. Par contre, un petit nombre de répondants expliquent que les documents ne sont pas encore mis en application parce que les textes législatifs nécessaires à cet égard ne sont pas disponibles.

10. Les réponses montrent que les membres utilisent le Code d'usages principalement dans l'élaboration des stratégies visant l'usage responsable des antimicrobiens dans tous les secteurs et la réduction de leur utilisation. Les Lignes directrices sont utilisées essentiellement pour l'évaluation des médicaments vétérinaires antimicrobiens avant leur commercialisation ou pour l'élaboration d'un profil de risque de résistance aux antimicrobiens.

b) Recenser les lacunes majeures en matière de renforcement des capacités et toute autre difficulté rencontrée en ce qui concerne l'adoption et l'application des textes CAC/RCP 61-2005 et CAC/GL 77-2011.

11. La plupart des répondants indiquent que les lacunes majeures en matière de renforcement des capacités concernent le «suivi» et le «contrôle» de l'utilisation des antimicrobiens et la «surveillance» des organismes résistants aux antimicrobiens, et soulignent le manque d'expérience dans la mise en œuvre du suivi et de la surveillance intégrés. Le renforcement des capacités de réaliser de manière systématique et intégrée le suivi et la surveillance permettrait d'améliorer la qualité et la comparabilité des données sur la résistance aux antimicrobiens et faciliterait l'analyse de l'impact des mesures prises.

12. Les répondants indiquent aussi qu'il est nécessaire: i) de donner davantage d'indications sur l'utilisation des Lignes directrices et suggèrent de fournir des exemples pratiques, comme par exemple comment tirer des conclusions et prendre des décisions à partir d'un profil de risque; ii) d'élaborer le cadre législatif; iii) de sensibiliser tous ceux intervenant dans la distribution, l'utilisation et la commercialisation des antimicrobiens; iv) de simplifier les Lignes directrices à l'intention des décideurs; v) de déceler les nouveaux risques à temps; et vi) de donner des indications sur l'évaluation des facteurs de risque et des lacunes des connaissances sur l'attribution des sources de résistance aux antimicrobiens.

⁴ Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Japon, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Soudan, Thaïlande, Union européenne, Consumer International (CI), Fédération internationale de laiterie (FIL), Health for Animals (IFAH).

c) Examiner les textes CAC/RCP 61-2005 et CAC/GL 77-2011 et évaluer la nécessité de les actualiser, compte tenu des évolutions ayant marqué ce domaine au cours des dix dernières années.

13. La plupart des répondants sont favorables au réexamen des deux documents afin de refléter les faits intervenus ces dernières années et, en particulier, de renforcer et d'éclaircir les dispositions figurant dans les textes suivants:

- CAC/RCP 61-2005: afin de tenir compte des nouveaux éléments relatifs à la résistance aux antimicrobiens; de mettre en avant l'approche «Une seule santé» dans l'utilisation prudente et responsable des antimicrobiens; d'élargir le champ d'application afin d'inclure tous les aliments (y compris ceux d'origine végétale) et de souligner que les pays doivent élaborer des plans d'action nationaux et les mettre en œuvre.
- CAC/GL 77-2011: afin de remédier à plusieurs lacunes liées aux i) activités préliminaires de gestion du risque de résistance aux antimicrobiens; ii) profils de risques, à savoir voies et étendue de la transmission d'organismes résistants par le biais d'aliments issus d'animaux, définissant les aliments à risque; iii) identification, évaluation et sélection des options de gestion des risques; et iv) surveillance de l'utilisation d'agents antimicrobiens, des microorganismes résistants et des déterminants de la résistance.

14. Concernant CAC/RCP 61-2005, il est aussi noté que la révision ne doit pas faire double emploi avec les lignes directrices de l'OIE mais se concentrer sur les spécificités du mandat du Codex. Concernant CAC/GL 77-2011, il est aussi noté que l'expérience acquise dans son utilisation devait être plus importante avant d'envisager sa révision.

15. Quelques répondants estiment que les documents sont adéquats et qu'aucune mise à jour ne s'impose pour le moment, et que de nouveaux travaux pourront être envisagés lorsque les pays auront acquis davantage d'expérience dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens.

16. Des considérations générales susceptibles d'influer sur l'orientation de toute révision, sont aussi avancées, comme par exemple, l'utilisation de nouvelles technologies (notamment le séquençage du génome).

d) Déterminer s'il y a lieu de demander à la FAO, à l'OMS et à l'OIE d'organiser des réunions d'experts pour examiner tout élément scientifique nouveau relatif à la résistance aux antimicrobiens dans la filière alimentaire, notamment les options de gestion des risques permettant d'enrayer la résistance aux antimicrobiens, à l'appui de révisions éventuelles des textes du Codex.

17. La plupart des répondants souhaitent qu'il soit demandé à la FAO, à l'OMS et à l'OIE d'organiser des réunions d'experts tandis que d'autres ne discernent pas de besoin spécifique ou estiment qu'une telle demande est prématurée étant donné que les pays sont encore en train d'élaborer leurs plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens ou se trouvent aux premiers stades de leur mise en œuvre.

18. Les répondants favorables à une telle demande notent que les résultats des réunions d'experts organisées par la FAO, l'OMS et l'OIE, avec la participation de spécialistes de différents secteurs, permettraient de renforcer la base scientifique des textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, conformément aux principes du Codex Alimentarius.

19. Outre, l'examen des textes du Codex et des nouveaux éléments scientifiques liés à la résistance aux antimicrobiens, les répondants suggèrent d'inclure dans le domaine d'action des réunions d'experts les points suivants:

- i. avis sur le rôle que les nouvelles techniques de séquençage pourraient jouer en faveur d'un cadre de surveillance et de rapport intégré et coordonné;
- ii. recommandations visant à soutenir les efforts nationaux menés contre les risques de résistance aux antimicrobiens compte tenu des nouvelles informations disponibles sur la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, y compris les données de surveillance épidémiologique;
- iii. détermination des menaces de résistance aux antimicrobiens qui créent les risques les plus élevés pour la santé publique et pour lesquelles le Codex devrait élaborer des recommandations spécifiques;
- iv. recommandations portant sur un mécanisme susceptible de recueillir les conclusions des travaux antérieurs;
- v. mise au point d'un processus permettant d'établir des cibles nationales transparentes concernant l'utilisation des antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens;

- vi. établissement de seuils pour les réductions ciblées de l'utilisation des antimicrobiens dans la production animale;
- vii. détermination des antimicrobiens dont l'emploi devrait être réservé à la médecine humaine.

3. Faits nouveaux importants concernant la résistance aux antimicrobiens

20. La reconnaissance et les engagements politiques de haut niveau de la part des pays membres de la FAO et de l'OMS face à la résistance aux antimicrobiens trouvent leur expression dans les récentes résolutions approuvées par leurs organes directeurs respectifs et dans l'adoption, en mai 2015, du Plan d'action mondial de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens, qui lui aussi prend acte du rôle joué par la FAO et l'OIE pour s'attaquer à ce problème. On trouvera de plus amples détails sur ces aspects dans le document [CX/CAC 15/38/16 Add 1](#). Depuis lors, la FAO et l'OMS ont travaillé de manière indépendante, ainsi que conjointe et avec l'OIE, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions et du Plan d'action mondial de l'OMS dans leurs domaines respectifs. Compte tenu de la nature des opérations de l'initiative «Une seule santé» face à la résistance aux antimicrobiens, la FAO, l'OMS et l'OIE ont créé un groupe de travail qui permet d'assurer une approche coordonnée, complémentaire et complète pour lutter contre ce problème. La récente publication d'un manuel tripartite destiné à accompagner l'élaboration de plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens⁵ est un exemple de cette collaboration.

a) FAO

21. Afin de soutenir la mise en œuvre de la résolution de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens et de contribuer au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, la FAO a élaboré un plan d'action qui définit son rôle et son approche pour appuyer les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans ce domaine. Il s'articule autour de quatre piliers: i) Sensibilisation; ii) Données probantes; iii) Gouvernance; et iv) Pratiques; et il privilégie une approche transversale afin d'assurer la participation des entités pertinentes des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que les organes délibérants et les organismes de normalisation. Il met particulièrement l'accent sur une approche intégrée et pluridisciplinaire tout au long de la filière alimentaire. Certains des aspects particulièrement importants pour la sécurité sanitaire des aliments sont présentés ci-après:

- i. Il existe peu d'informations sur la résistance aux antimicrobiens, l'utilisation d'agents antimicrobiens et l'impact de la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Ce manque de connaissance ne doit pas pour autant retarder l'action, mais il doit y être remédié afin d'améliorer la coopération avec les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sur les questions de résistance aux antimicrobiens.
- ii. Sur la base des activités qu'elle mène sur les textes législatifs relatifs aux animaux, à la santé végétale et à la sécurité sanitaire des aliments, la FAO a commencé à recenser les éléments juridiques pertinents pour la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des agents antimicrobiens et à formuler des recommandations visant à intégrer les obligations et les responsabilités y afférentes dans les textes législatifs concernés.
- iii. La FAO apporte un soutien au renforcement des capacités en matière de collecte de données, de surveillance et de suivi dans ce domaine tout au long de la filière alimentaire. Par exemple, il est procédé actuellement à l'expansion des outils de cartographie des laboratoires qui sont utilisés dans le secteur de la santé animale pour évaluer les capacités en rapport avec la détermination de la résistance, tout en veillant à leur cohérence et à leur complémentarité avec les autres outils d'évaluation pertinents. Le renforcement des capacités des laboratoires pour le suivi des résidus est une activité en cours qui est particulièrement importante dans le suivi de la mise en œuvre des règlements ayant trait à l'utilisation des médicaments vétérinaires, y compris les agents antimicrobiens. Sur le plan des nouvelles techniques, la FAO s'emploie à sensibiliser davantage les pays à l'utilisation du séquençage complet du génome dans la gestion de la sécurité sanitaire des aliments, y compris la résistance aux antimicrobiens, et une réunion technique sera convoquée sur ce sujet à la FAO, en mai 2016⁶.
- iv. Les premiers travaux entrepris par la FAO au niveau des pays montrent les nombreux besoins en matière de renforcement des capacités auxquels il doit être remédié; ils vont des connaissances de base dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture au renforcement des capacités de suivi et de surveillance, et à l'application des bonnes pratiques. Dans ce contexte, la FAO soutient une

⁵ <http://www.who.int/entity/drugresistance/action-plans/manual/en/index.html>.

⁶ On trouvera de plus amples détails à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/about/meetings/wgs-on-food-safety-management/fr/>.

- meilleure utilisation des matériels et des outils existants pour renforcer les bonnes pratiques.
- v. La FAO travaille à l'élaboration d'outils et d'instruments à l'appui de la réglementation et de l'utilisation des substances chimiques antimicrobiennes (pesticides et médicaments vétérinaires, par exemple) dans le secteur agricole. Par exemple, des directives techniques spécifiques pour l'homologation et l'établissement de spécifications pour les pesticides sont en cours d'élaboration ainsi qu'une trousse à outil destinée à aider les pays en développement dans l'évaluation et l'homologation des pesticides y compris ceux qui sont des antimicrobiens.
 - vi. La FAO élabore une approche de gestion progressive qui doit aider les pays au cours de leurs autoévaluations, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évolution des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, l'accent étant mis sur les facteurs permettant d'agir sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance à ces derniers dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. LA FAO s'appuie à cet effet sur les expériences fructueuses acquises dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'utilisation de ce type d'approche progressive, par étapes, en particulier dans le domaine de la santé animale.
 - vii. La FAO poursuit son dialogue avec le secteur de l'alimentation animale, et la question de la résistance aux antimicrobiens fait partie des discussions menées depuis deux ans avec ce secteur et axées initialement sur la sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens.

b) OMS

Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR)

22. L'AGISAR a été constitué en 2008 pour fournir à l'OMS des avis d'experts corroborés par des données factuelles sur les questions de résistance aux antimicrobiens dans la filière alimentaire et pour aider l'OMS à renforcer les capacités de laboratoires de ses États Membres en vue de la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, à l'aide de l'approche «Une seule santé». L'AGISAR a publié un document d'orientation fournissant des informations de base pour l'établissement d'un programme de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens; il adopte une approche par étapes pour la conception du programme et utilise des méthodes de test de la sensibilité aux antimicrobiens normalisées et validées et des critères d'interprétation harmonisés⁷.

23. Ce document est mis à jour afin d'inclure l'utilisation de nouvelles techniques comme le séquençage complet du génome pour la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, en adoptant une approche «Une seule santé» pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

24. Depuis l'adoption du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens en mai 2015, l'OMS s'emploie activement à sa mise en œuvre, moyennant l'engagement de la société toute entière, y compris une approche «Une seule santé». En juin 2015, l'AGISAR a élaboré un cadre stratégique de cinq ans à l'appui du Plan d'action mondial, et cinq groupes de travail thématiques ont été constitués pour traduire ce cadre sur le plan opérationnel, le but ultime étant de réduire le plus possible l'impact sur la santé publique de la résistance aux antimicrobiens associée à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la filière alimentaire.

25. Les principales activités prévues incluent notamment:

- i. Renforcement des capacités:
 - a. L'OMS a poursuivi les activités de renforcement des capacités de laboratoires pour les vétérinaires, les spécialistes de microbiologie alimentaire, les épidémiologistes et les médecins, en ce qui concerne la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens dans les pathogènes d'origine alimentaire et les pathogènes entériques.
 - b. L'OMS a mis en œuvre des projets pilotes d'AGISAR dans 20 pays en développement dans le but de renforcer les capacités, de produire des données sur l'utilisation des agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens destinées à guider les politiques et dans le même temps favoriser la collaboration intersectorielle. Quatre de ces projets pilotes (Cambodge, Inde, Kenya et Viet Nam) ont été mis en œuvre avec la FAO.
 - c. L'OMS a élaboré un programme mondial «Une seule santé» sur l'utilisation du séquençage complet du génome pour la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, qui doit être lancé à Bangkok (Thaïlande), en avril 2016, avec la participation de la FAO et de l'OIE.
- ii. L'OMS a mis au point, en collaboration avec la FAO et l'OIE, un manuel tripartite pour l'élaboration de plans d'actions nationaux sur la résistance aux antimicrobiens à l'aide d'une approche «Une seule santé». Les trois organisations s'engagent à unir leurs forces afin d'aider leurs États Membres à

⁷ http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/91778/1/9789241506311_eng.pdf?ua=1.

élaborer des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, en adoptant une approche globale et multisectorielle.

- iii. L'OMS met en œuvre, avec le Centre collaborateur de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens et la génomique au Danemark, un projet mondial de surveillance des eaux usées. Le projet servira de preuve de concept pour l'application d'approches métagénomiques dans le domaine des eaux usées afin de déceler, contrôler, prévenir et prévoir les maladies infectieuses humaines, y compris les maladies d'origine alimentaire associées à des bactéries résistantes.

Antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine

26. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a élaboré des critères permettant de classer les antimicrobiens en fonction de leur importance pour la médecine humaine. La liste des antimicrobiens d'importance critique, établie par l'OMS, permet d'élaborer des stratégies de gestion des risques liés à l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les animaux destinés à la production alimentaire. La liste a été établie une première fois à Canberra en 2005, et a ensuite été révisée à Copenhague en 2007 et 2009, à Oslo en 2011 et plus récemment à Bogota en 2013⁸.

27. À la réunion de Bogota, il a été recommandé que l'OMS élabore des directives relatives à l'utilisation des agents antimicrobiens dans les animaux destinés à l'alimentation qui tiendraient compte de la liste OMS des antimicrobiens d'importance critique. Une révision de cette liste qui sera utilisée dans l'élaboration de ces directives est en cours.

4. Conclusion

Conclusion générale

28. Conformément aux décisions prises par les organes statutaires de la FAO et de l'OMS relatives à la résistance aux antimicrobiens, les Membres du Codex reconnaissent que cette question est importante et qu'elle doit être traitée de manière urgente, et sont en général favorables à de nouveaux travaux destinés à combler les lacunes et à tenir compte des faits nouveaux.

29. Les Membres reconnaissent aussi la nécessité d'une approche intégrée et multidisciplinaire face à la résistance aux antimicrobiens et soutiennent les plans d'action de la FAO et de l'OMS visant à poursuivre le travail dans ce domaine et à aider les pays à renforcer leurs capacités de combattre la résistance aux antimicrobiens au niveau national à l'aide d'une approche intégrée et multidisciplinaire, comme par exemple l'approche «Une seule santé».

30. Les pays insistent également sur la nécessité d'assurer la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de contrôler l'utilisation des agents antimicrobiens, afin d'obtenir des informations scientifiques actualisées qui serviront de base aux travaux du Codex.

Activités futures du Codex

31. Les réponses à la lettre circulaire montrent que les Membres utilisent en général et ont adopté les deux textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens. Il apparaît aussi que, compte tenu de la relative nouveauté des directives CAC/GL 77-2011, les pays auront besoin de plus de temps et d'expérience pour déterminer les lacunes ou les besoins qui devront être pris en compte dans sa révision.

32. En revanche, pour ce qui concerne le Code d'usages CAC/RCP 61-2005, qui est utilisé depuis plus longtemps, les répondants identifient des lacunes et des besoins qui doivent être pris en compte dans la mise à jour; il s'agit notamment de l'inclusion de références aux listes de l'OMS et de l'OIE des antimicrobiens d'importance critique; de la nécessité d'aborder la question de l'utilisation des antimicrobiens en tant qu'activateurs de croissance; de l'utilisation de solutions en remplacement des agents antimicrobiens (les vaccins, par exemple); d'indications concernant le suivi de l'utilisation des agents antimicrobiens.

33. Les observations formulées soulignent aussi l'importance de l'approche «Une seule santé» et la nécessité d'élargir le texte afin de prendre en compte toutes les utilisations des agents antimicrobiens dans l'agriculture, c'est-à-dire, ne pas se limiter à la production animale et traiter toute la filière alimentaire.

34. De nombreux répondants mentionnent la surveillance intégrée comme un domaine possible de nouveaux travaux. Il convient de noter à cet égard que les directives CAC/GL 77-2011 mettent l'accent sur l'importance des programmes pour la surveillance de l'utilisation d'agents antimicrobiens et de la prévalence de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire comme sources d'informations nécessaires pour l'analyse des risques, mais que les directives ne fournissent pas d'indications spécifiques aux pays sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre ces programmes. Il convient aussi de noter que l'AGISAR a élaboré

⁸ http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/cia/en.

des directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens⁹ et que la FAO et l'OMS aident les pays à renforcer leurs capacités dans ce domaine (voir par. 25). Un texte spécifique du Codex sur cette question, utilisant l'approche «Une seule santé» et s'appuyant sur les directives de l'AGISAR, serait un soutien précieux pour les activités de la FAO, de l'OMS et des pays et étayerait l'importance de la surveillance pour combattre la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire.

35. Il est donc suggéré que le Codex envisage de démarrer de nouvelles activités dans les deux domaines suivants:

- i. Révision de CAC/RCP 61-2005: actualiser les informations et élargir le champ d'application afin d'inclure la réduction au minimum et la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens dans tous les aliments;
- ii. Élaboration de lignes directrices pour la surveillance des micro-organismes résistants aux antimicrobiens, sur la base des directives de l'AGISAR.

36. Les répondants indiquent aussi d'autres lacunes dans les textes du Codex, en particulier l'utilisation de nouvelles techniques (le séquençage du génome, par exemple) dans l'évaluation des risques. Tout en reconnaissant l'importance de ces techniques, il semble qu'une réunion d'experts de la FAO, de l'OMS et l'OIE serait mieux à même de donner des indications au Codex sur les domaines où de nouvelles activités pourraient être entreprises.

37. Pour ce qui concerne le mécanisme permettant d'effectuer ces nouvelles activités, il est reconnu que la résistance aux antimicrobiens peut relever du mandat de différents comités, comme par exemple le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH) pour les aspects ayant trait à l'hygiène (prévenir la propagation de la résistance aux antimicrobiens dans toute la filière alimentaire), le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) pour les aspects liés aux résidus provenant de l'utilisation des agents antimicrobiens dans l'agriculture (production animale et végétale). Toutefois, compte tenu de la nécessité de répondre rapidement aux résolutions de la FAO et de l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens, il semble qu'un groupe spécial soit le mécanisme le plus approprié. En effet, le fait de regrouper des experts dans un cadre unique pour travailler exclusivement sur la résistance aux antimicrobiens permettrait de progresser rapidement et un tel travail ne perturberait pas le programme de travail des comités en place.

38. Il convient de noter que la création d'un groupe spécial est conforme à la procédure du Codex qui prévoit en pareil cas d'«envisager en premier lieu la mise en place d'un groupe spécial intergouvernemental». (Critères régissant la création d'organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius - Manuel de procédure).

39. Pour créer un tel groupe spécial, il faut d'abord identifier un pays hôte, qui prendra en charge toutes les dépenses associées au fonctionnement du groupe spécial. À cet effet, d'autres mécanismes peuvent aussi être envisagés, notamment l'accueil conjoint du groupe spécial, l'accueil conjoint des réunions du groupe spécial, etc.

Réunions d'experts FAO, OMS et OIE

40. Plusieurs répondants rappellent les avis scientifiques que la FAO, l'OMS et l'OIE ont fournis en rapport avec la résistance aux antimicrobiens et notent que, compte tenu du laps de temps écoulé et des nombreux faits nouveaux intervenus depuis dans ce domaine, les recommandations faites aux pays membres ont besoin d'être actualisées.

41. Différents domaines sont cités comme étant susceptibles de faire l'objet d'une réunion d'experts FAO/OMS, notamment:

- i. identifier les sources et/ou les facteurs de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire;
- ii. examiner les éléments scientifiques nouveaux relatifs à la résistance aux antimicrobiens dans la filière alimentaire, y compris la transmission de la résistance (résistance conférée par un plasmide, par exemple) et étudier leur importance pour la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire et les pratiques visant à atténuer la résistance dans la filière alimentaire;
- iii. déterminer et évaluer les mesures de gestion des risques que les pays ont prises pour combattre la résistance aux antimicrobiens et fournir des avis en conséquence sur les options efficaces de gestion des risques;

⁹ http://www.who.int/iris/bitstream/10665/91778/1/9789241506311_eng.pdf?ua=1.

- iv. formuler des avis sur la manière de concilier l'utilisation d'agents antimicrobiens considérés comme étant d'importance critique pour la santé humaine et l'évolution des pratiques dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, qui continue d'avoir besoin d'agents antimicrobiens pour être efficace.
42. Compte tenu du défi auquel le secteur de l'alimentation et de l'agriculture doit faire face pour changer les pratiques et répondre aux besoins alimentaires mondiaux, il convient aussi d'envisager de fournir des avis sur les solutions de remplacement des agents antimicrobiens, en particulier les chaînes de valeur qui soutiendraient le changement de comportement et l'application de pratiques visant à combattre la résistance aux antimicrobiens.
43. La FAO et l'OMS sont les principaux fournisseurs d'avis scientifiques au Codex, mais compte tenu de la collaboration tripartite FAO/OMS/OIE sur la résistance aux antimicrobiens et l'approche «Une seule santé», il conviendrait que les avis d'experts dans ce domaine soient formulés par la FAO et l'OMS conjointement avec l'OIE.
44. On trouvera à l'annexe 3 le projet de mandat concernant la fourniture d'avis scientifiques. Compte tenu du caractère évolutif de la question et des travaux scientifiques en cours, comme par exemple la révision de la liste de l'OMS des antimicrobiens d'importance critique pour la médecine humaine, les mécanismes qui doivent permettre de fournir les avis scientifiques et de traiter les questions fondamentales seront élaborés en conséquence.

Activités de la FAO et de l'OMS en matière de renforcement des capacités

45. Plusieurs répondants indiquent que le renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre des textes du Codex est une nécessité absolue, mais soulignent aussi que l'élaboration des plans nationaux d'action sur la résistance aux antimicrobiens est un moyen important de renforcer les efforts nationaux dans ce domaine. Au niveau mondial, la coordination en matière de renforcement des capacités dans ce domaine est satisfaisante et peut être encore améliorée. Suite à la publication du Manuel tripartite pour l'élaboration de plans d'action nationaux de lutte contre la résistance aux antimicrobiens¹⁰, la FAO, l'OMS et l'OIE s'engagent à unir leurs efforts pour aider leurs Membres à élaborer des plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens en adoptant une approche globale et multisectorielle.
46. Les renseignements communiqués par les pays montrent qu'il faut renforcer tout particulièrement les capacités ayant trait à l'analyse des risques de résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. La FAO et l'OMS ont déjà mis au point des outils à l'appui de l'analyse des risques de sécurité sanitaire des aliments qui peuvent servir de point de départ. Il faut peut-être promouvoir davantage leur utilisation et adapter une partie des indications générales en fonction de besoins spécifiques liés à la résistance aux antimicrobiens, et élaborer de nouveaux outils pour faciliter l'adoption au niveau des pays. Les domaines pouvant constituer des points de départ pour cette activité sont notamment les profils de risque, en traitant l'incertitude et la communication/connaissance de cette question.
47. De nombreux répondants soulignent l'importance des systèmes de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens. Des travaux sont déjà en cours dans le cadre de l'AGISAR et les diverses initiatives visant à soutenir les capacités de laboratoires et la surveillance dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens, y compris l'utilisation des nouvelles techniques comme le séquençage complet du génome, attestent de cette importance. La collaboration intersectorielle doit être facilitée afin d'assurer la surveillance réellement intégrée et la gestion sur la base d'informations de la résistance aux antimicrobiens.
48. Les pays en développement en particulier soulignent aussi la nécessité d'améliorer les cadres législatifs et réglementaires pour appuyer les activités sur la résistance aux antimicrobiens et, en particulier, pour ce qui concerne l'emploi d'agents antimicrobiens dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture (homologation, suivi et contrôle). Des activités sont en cours pour élaborer une base de données mondiale sur la consommation d'agents antimicrobiens chez les animaux (OIE) et chez les humains (OMS). D'autres activités seront nécessaires pour garantir que les données concernant tous les aspects de l'utilisation dans l'alimentation et l'agriculture soient également prises en compte.

5. Recommandations

49. La Commission est invitée à examiner les recommandations suivantes:
- i. démarrer les nouvelles activités suivantes:
 - a. révision du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005), (voir le projet de document ci-joint; annexe 1, partie 1);

¹⁰ <http://www.who.int/entity/drugresistance/action-plans/manual/en/index.html>.

- b. élaboration de lignes directrices sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (voir le projet de document ci-joint: annexe 1, partie 2);
- ii. établir un groupe spécial sur la résistance aux antimicrobiens (voir le projet de mandat ci-joint: annexe 2) et rechercher un ou des pays hôtes;
- iii. demander à la FAO et à l'OMS de fournir des avis scientifiques sur la résistance aux antimicrobiens en collaboration avec l'OIE (voir le projet de mandat ci-joint: annexe 3).
- iv. demander à la FAO et à l'OMS d'élaborer un programme de renforcement des capacités pour répondre aux besoins déterminés.

Partie 1**DOCUMENT DE PROJET /1:****Proposition de nouvelle activité sur la révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CCA/RCP 61-2005)****1. Objectif**

L'objectif de la nouvelle activité proposée est de réviser le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* en élargissant son champ d'application afin de traiter tous les usages des agents antimicrobiens dans les produits de l'agriculture (à savoir, animaux et cultures) et ainsi de réduire au minimum le développement de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. La révision devrait aussi prendre en compte les faits nouveaux, notamment l'établissement des listes des antimicrobiens d'importance critique et les travaux de la FAO, de l'OMS et de l'OIE dans ce domaine.

2. Champ d'application

Des indications pour un usage responsable et prudent des antimicrobiens dans les produits agricoles sont essentielles pour limiter le plus possible les effets délétères sur la santé publique et, en particulier, le développement d'une résistance aux antimicrobiens, qui peuvent découler de la consommation d'aliments. Cette activité définira les responsabilités respectives de tous ceux qui interviennent dans la production d'aliments tout au long de la filière alimentaire, des producteurs primaires aux consommateurs finaux, y compris ceux qui interviennent dans la production, la vente, la distribution et l'administration d'agents antimicrobiens.

3. Pertinence et actualité

La Commission du Codex Alimentarius participe activement à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, au moyen de l'établissement de normes fondées sur les avis scientifiques formulés par la FAO et l'OMS, souvent avec la participation de l'OIE. Les principales réalisations de la Commission sont l'adoption du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) élaborées par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.

En mai 2014, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution 68/20¹¹ qui exhortait à élaborer un plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et à renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à cet égard dans le contexte de l'approche «Une seule santé».

Plus récemment, les participants à la deuxième Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue du 19 au 21 novembre 2014, ont adopté la Déclaration de Rome sur la nutrition¹², où il est reconnu que les systèmes alimentaires doivent contribuer à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens.

En 2015, la FAO et l'OIE ont contribué activement à l'élaboration du Plan d'action mondial de l'OMS¹³, qui a été adopté en mai 2015 avec la Résolution 68.7 de l'Assemblée mondiale de la santé¹⁴.

Dans sa résolution, l'OMS invite instamment ses États Membres à mettre en place, d'ici à mai 2017, des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui soient alignés sur le Plan d'action mondial et sur les normes et directives établies par les organismes intergouvernementaux compétents, notamment le Codex. De plus, au titre de l'objectif 2 du Cadre d'action, le Plan d'action mondial indique spécifiquement ce qui suit: «La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les Lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire».

¹¹ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf.

¹² <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

¹³ http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/193736/1/9789241509763_eng.pdf?ua=1.

¹⁴ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_R7-fr.pdf.

Consciente qu'il est important de disposer d'antimicrobiens efficaces et consciente aussi du fait que la résistance aux antimicrobiens a des incidences sur la santé et l'économie, et qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale et équilibrée cohérente pour résoudre le problème, la FAO s'est récemment penchée sur la question de la résistance aux antimicrobiens à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture¹⁵ (octobre 2014), à la cent cinquante et unième session du Conseil¹⁶ (mars 2015) et à la trente-neuvième session de la Conférence (juin 2015). À sa trente-neuvième session, la Conférence a adopté la résolution 4/2015 relative à la résistance aux antimicrobiens, qui est alignée sur la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé et la complète, et qui souligne le soutien de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

La nouvelle activité proposée répond à la menace croissante que la résistance aux antimicrobiens, notamment celle qui résulte de l'emploi d'antimicrobiens dans la filière alimentaire, fait peser sur la santé publique. Elle fait également suite au Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens et est conforme à l'engagement pris par les Membres de la FAO et de l'OMS dans le cadre de leurs organes statutaires.

4. Principales questions à traiter

La révision du Code d'usages portera sur toutes les utilisations des agents antimicrobiens dans la production alimentaire et agricole et fournira des informations actualisées, en particulier en ce qui concerne: l'intégration de références aux listes des antimicrobiens d'importance critique; l'utilisation des agents antimicrobiens comme activateurs de croissance; l'utilisation de solutions en remplacement des agents antimicrobiens (vaccins, par exemple); et l'intégration d'indications sur le contrôle de l'utilisation des agents antimicrobiens.

La révision portera également sur les résultats et les recommandations des réunions d'experts de la FAO, de l'OMS et de l'OIE sur la résistance aux antimicrobiens (voir section 8).

5. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux

Critère général

Protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

La nouvelle activité répond à la menace croissante que la résistance aux antimicrobiens, notamment celle qui résulte de l'emploi d'antimicrobiens dans la filière alimentaire, fait peser sur la santé publique.

Critères applicables aux questions générales

a) *Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter.*

De nombreux pays ont adopté ou appliquent tout ou partie des recommandations du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005), tandis que d'autres n'ont pas encore de législation en la matière.

b) *Portée des travaux et détermination des priorités entre les différentes activités.*

Voir section 4.

c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents.*

Cette activité tiendra compte des travaux entrepris dans ce domaine par la FAO, l'OMS et l'OIE.

Cette activité est spécifiquement mentionnée dans le Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens qui, au titre de l'objectif 2 du Cadre d'action, indique ce qui suit: «La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les Lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire».

d) *Aptitude de la question à la normalisation.*

Des travaux sur cette question ont été menés par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments à ses quatorzième et quinzième sessions.

¹⁵ <http://www.fao.org/3/a-ML895f.pdf> (par. 8 et 12).

¹⁶ <http://www.fao.org/3/a-mn325f.pdf> (par. 35).

e) *Dimension internationale du problème ou de la question.*

Les récentes résolutions des organes statutaires de la FAO et de l'OMS attestent de la dimension internationale de la résistance aux antimicrobiens (voir section 3).

6. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés entrent directement dans le champ des missions de la Commission du Codex Alimentarius selon ses statuts, à savoir de protéger la santé des consommateurs et veiller aux pratiques loyales du commerce alimentaire; ils s'inscrivent également dans le cadre du premier objectif du Plan stratégique 2014-2019 de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir: «établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments», et ils sont en conformité avec l'objectif 1.2 «déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre». Ils contribuent également à la réalisation de l'activité 1.2.2 « élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire». Ils sont également en conformité avec l'objectif 1.3 « améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent».

7. Information sur la relation entre la proposition et les autres documents existants du Codex

L'activité tiendra compte des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011); des *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009); du *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CAC/RCP 54-2004); du *Code d'usages pour le poisson et les produits de la pêche* (CAC/RCP 53-2003); des *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CAC/RCP 1-1969) ainsi que d'autres Codes d'usages en matière d'hygiène pour des produits spécifiques.

8. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Des avis scientifiques sont nécessaires pour élargir le champ d'application du Code d'usages et définir les pratiques pertinentes et les options de gestion correspondantes.

9. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures afin que celles-ci puissent être programmées

La collaboration avec l'OIE sera importante pour assurer la cohérence avec les textes de cette organisation.

10. Calendrier de réalisation des nouveaux travaux et autres conditions

Sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session (2016), et de l'identification de l'organe subsidiaire responsable, les travaux devraient en principe être achevés en trois sessions.

Le calendrier proposé pour la réalisation des nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5 et la date proposée pour l'adoption par la Commission est le suivant:

- Approbation des nouveaux travaux: 2016
- Examen à l'étape 3: 2017/2018
- Adoption à l'étape 5: 2019
- Adoption à l'étape 8: 2020

Partie 2

DOCUMENT DE PROJET /2:

Proposition de nouvelle activité sur des lignes directrices pour la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens

1. Objet

L'objectif de la nouvelle activité est de proposer aux Membres du Codex des lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens et de promouvoir ainsi une approche harmonisée parmi les pays en matière de surveillance de la résistance aux antimicrobiens, ce qui facilitera l'échange et l'analyse de données provenant de domaines, de pays et de régions différents.

2. Champ d'application

On entend par surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens de bactéries d'origine alimentaire, l'échantillonnage et l'analyse coordonnées de bactéries provenant d'animaux destinés à l'alimentation, d'aliments et d'êtres humains cliniquement malades et l'évaluation ultérieure des tendances de la résistance aux antimicrobiens tout au long de la chaîne de production et d'approvisionnement alimentaires à l'aide de méthodes harmonisées. L'harmonisation mondiale d'un programme de surveillance intégrée permettra de comparer plus facilement des données de surveillance issues de différents domaines, pays ou régions¹⁷.

3. Pertinence et actualité

La Commission du Codex Alimentarius participe activement à la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, au moyen de l'établissement de normes fondées sur les avis scientifiques formulés par la FAO et l'OMS, souvent en collaboration avec l'OIE. Les principales réalisations de la Commission sont l'adoption du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) élaborées par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens.

En mai 2014, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution 68.20¹⁸ qui exhorte à élaborer un plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et à renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) à cet égard dans le contexte de l'approche «Une seule santé».

Plus récemment, les participants à la deuxième Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition (CIN2), qui s'est tenue du 19 au 21 novembre 2014, ont adopté la Déclaration de Rome sur la nutrition¹⁹, où il est reconnu que les systèmes alimentaires doivent contribuer à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens.

En 2015, la FAO et l'OIE ont contribué activement à l'élaboration du Plan d'action mondial de l'OMS²⁰, qui a été adopté en mai 2015 avec la Résolution 68.7 de l'Assemblée mondiale de la santé²¹.

Dans sa résolution, l'OMS invite instamment ses États Membres à mettre en place, d'ici à mai 2017, des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, qui soient alignés sur le Plan d'action mondial et sur les normes et directives établies par les organismes intergouvernementaux compétents, notamment le Codex. De plus, le Plan d'action mondial, au titre de l'objectif 2 du Cadre d'action, indique spécifiquement ce qui suit: «La FAO et l'OMS devraient examiner et actualiser régulièrement le Code d'usages FAO/OMS du Codex Alimentarius visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens et les Lignes directrices du Codex Alimentarius pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire».

Consciente qu'il est important de disposer d'antimicrobiens efficaces et consciente aussi du fait que la résistance aux antimicrobiens a des incidences sur la santé et l'économie et qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale et équilibrée cohérente pour résoudre le problème, la FAO s'est récemment penchée sur la

¹⁷ Integrated surveillance of antimicrobial resistance, Guidance from a WHO Advisory Group, OMS 2013: http://www.who.int/foodsafety/publications/agisar_guidance/en/.

¹⁸ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf.

¹⁹ <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

²⁰ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_20-fr.pdf.

²¹ http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA68/A68_R7-fr.pdf.

question de la résistance aux antimicrobiens à la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture²² (octobre 2014), à la cent cinquante et unième session du Conseil²³ (mars 2015) et à la trente-neuvième session de la Conférence (juin 2015). À sa trente-neuvième session, la Conférence a adopté la résolution 4/2015 relative à la résistance aux antimicrobiens, qui est alignée sur la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé et la complète, et qui souligne le soutien de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

La nouvelle activité proposée répond à la menace croissante que la résistance aux antimicrobiens, notamment celle qui résulte de l'emploi d'antimicrobiens dans la filière alimentaire, fait peser sur la santé publique et à la demande du Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens, et est conforme à l'engagement pris par les Membres de la FAO et de l'OMS aux organes statutaires des deux organisations.

4. Principales questions à traiter

Les lignes directrices porteront sur les aspects suivants:

- i. Approches en matière de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens;
- ii. Principaux éléments de la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, notamment:
 - o sources de l'échantillonnage
 - o microorganismes cibles
 - o conception de l'échantillonnage
 - o essais en laboratoires
 - o analyse des données et rapport
- iii. Incorporation de l'information issue de la surveillance intégrée dans la gestion de la résistance aux antimicrobiens.

5. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux

L'évaluation suivante a été effectuée conformément aux Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail:

Critères généraux

Protection du consommateur contre les risques pour la santé, la sécurité sanitaire des aliments, garantissant des pratiques loyales dans le commerce des denrées alimentaires et tenant compte des besoins identifiés des pays en développement.

La nouvelle activité répond à la menace croissante que la résistance aux antimicrobiens, notamment celle qui résulte de l'emploi d'antimicrobiens dans la filière alimentaire, fait peser sur la santé publique.

Critères applicables aux questions générales

- a) *Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter.*

Des lignes directrices internationales sur la conception et la mise en œuvre d'un programme de surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens favorisera l'harmonisation des approches des pays dans ce domaine et facilitera l'échange et l'analyse de données provenant de domaines, de pays et de régions différents.

- b) *Portée des travaux et détermination des priorités entre les différentes activités.*

Voir section 4.

- c) *Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents.*

Cette activité tiendra compte des travaux entrepris par l'AGISAR, en particulier ses directives relatives à la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens:

http://www.who.int/foodsafety/publications/agisar_guidance/en/

²² <http://www.fao.org/3/a-ML895f.pdf> (par. 8 et 12).

²³ <http://www.fao.org/3/a-mn325f.pdf> (par. 35).

d) *Aptitude de la question à la normalisation.*

Les travaux sur l'élaboration des *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011) ont été menés à bonne fin par le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, qui a été dissout par la Commission en 2011.

e) *Dimension internationale du problème ou de la question.*

Les récentes résolutions des organes statutaires de la FAO et de l'OMS attestent de la dimension internationale de la résistance aux antimicrobiens (voir section 3).

6. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés entrent directement dans le champ des missions de la Commission du Codex Alimentarius selon ses statuts, à savoir de protéger la santé des consommateurs et veiller aux pratiques loyales du commerce alimentaire; ils s'inscrivent également dans le cadre du premier objectif du Plan stratégique 2014-2019 de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir: «établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments», et ils sont en conformité avec l'objectif 1.2 «déterminer de façon proactive les enjeux émergents et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre». Ils contribuent également à la réalisation de l'activité 1.2.2 «élaborer et réexaminer, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire». Ils sont également en conformité avec l'objectif 1.3 «améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser la mise à profit des possibilités qui se présentent».

7. Information sur la relation entre la proposition et les autres documents existants du Codex

Cette activité prendra en compte les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 77-2011); le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005); et les *Directives pour la conception et la mise en œuvre d'un programme national de réglementation d'assurance de la sécurité alimentaire concernant les risques liés à l'utilisation de médicaments vétérinaires sur des animaux producteurs d'aliments* (CAC/GL 71-2009).

8. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

Cette activité tiendra compte des directives sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, élaborées par le Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens (AGISAR). Le soutien de l'AGISAR sera donc important pour s'assurer que les directives prennent en compte les éléments les plus récents.

9. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures afin que celles-ci puissent être programmées

La collaboration avec l'OIE sera importante pour assurer la cohérence avec les textes de cette organisation.

10. Calendrier de réalisation des nouveaux travaux et autres conditions

Sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-neuvième session (2016), et de l'identification de l'organe subsidiaire responsable, les travaux devraient en principe être achevés en trois sessions.

Le calendrier proposé pour la réalisation du nouveau travail, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5 et la date proposée pour l'adoption par la Commission est le suivant:

- Approbation des nouveaux travaux: 2016
- Examen à l'étape 3: 2017/2018
- Adoption à l'étape 5: 2019
- Adoption à l'étape 8: 2020

MANDAT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Objectifs

Élaborer des lignes directrices fondées sur la science pour une utilisation prudente des antimicrobiens dans l'agriculture et la surveillance intégrée, en tenant dûment compte des travaux et des normes des autres organisations internationales pertinentes, comme par exemple, la FAO, l'OMS et l'OIE et l'approche «Une seule santé». Ces documents d'orientations ont pour but: i) de garantir que des mesures sont prises dans l'ensemble de la filière alimentaire pour réduire le plus possible l'apparition et la propagation de la résistance aux antimicrobiens et ii) d'assurer une approche coordonnée pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

Mandat

- i) Réviser le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) afin de traiter tous les usages des agents antimicrobiens dans les produits agricoles (à savoir, animaux et cultures). La révision devrait aussi prendre en compte les faits nouveaux, notamment l'établissement des listes des antimicrobiens d'importance critique, et les travaux de la FAO, de l'OMS et de l'OIE dans ce domaine.
- ii) Élaborer des lignes directrices sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens, en tenant compte des directives élaborées par le Groupe consultatif de l'OMS sur la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens l'OMS (AGISAR).

Calendrier

Le groupe de travail disposera de trois sessions (quatre au maximum) à compter de 2017 pour achever ses activités.

MANDAT RELATIF À LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUE SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

Objectifs

Fournir des avis scientifiques à l'appui de la révision du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) et garantir qu'il repose sur les éléments probants et les analyses scientifiques les plus récents concernant la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, que le champ d'application reflète de manière adéquate le rôle du secteur de l'alimentation et de l'agriculture pour limiter le plus possible l'apparition de la résistance aux antimicrobiens et que diverses options de gestion des risques soient proposées au Codex pour examen. Par ailleurs, il s'agira également d'identifier toutes les autres questions qui doivent être examinées soit à l'occasion de la révision des textes Codex existants et/ou de l'élaboration de nouveaux textes Codex.

Les principales questions à étudier sont notamment les suivantes:

- i. Procéder à l'examen des nouvelles données se rapportant au développement et à la transmission de la résistance aux antimicrobiens dans la filière alimentaire aux fins suivantes:
 - déterminer les sources et/ou les facteurs de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire;
 - identifier et évaluer les mesures de gestion des risques aux différents points de la filière alimentaire afin de combattre la résistance aux antimicrobiens et fournir des avis en conséquence quant à l'efficacité de ces options.
- ii. Pour ce qui concerne plus particulièrement les listes des antimicrobiens d'importance critique établies par l'OMS et l'OIE, les LMR du Codex et les informations scientifiques les plus récentes concernant la résistance et son apparition dans la filière alimentaire
 - réexaminer les débats de la réunion d'experts tenue en 2007 sur cette question et actualiser les avis en fonction des connaissances actuelles, afin de fournir aux membres du Codex des indications fondées sur des éléments concrets sur la manière d'utiliser ces listes dans la gestion de la résistance aux antimicrobiens, compte tenu de la nécessité de trouver un équilibre entre les besoins de la santé publique et ceux de la santé animale et de la sécurité alimentaire.
- iii. Compte tenu du défi auquel le secteur de l'alimentation et de l'agriculture doit faire face pour changer les pratiques et répondre aux besoins alimentaires mondiaux, fournir des avis sur des solutions en remplacement des agents antimicrobiens, en particulier les chaînes de valeur, qui soutiennent les changements de comportement et encouragent l'application de pratiques visant à combattre la résistance aux antimicrobiens.